

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE (Québec)

Nom de la caisse

Conformément au *Règlement de régie interne de la Caisse (« RRI »)*, vous avez jusqu'au _____ pour soumettre la candidature d'un membre au secrétaire (ou au secrétaire adjoint) de la Caisse.

PRÉSENTATION DE LA CANDIDATURE¹

Je, soussigné, _____, membre² de plein droit de la

(Proposeur)

Caisse depuis au moins 90 jours avant l'assemblée, propose la candidature de : _____

(Nom du candidat)

(Occupation)

(Employeur, s'il y a lieu)

Au poste :

☐ d'administrateur ou ☐ de conseiller de surveillance

Si, pour la formation des conseils, les sièges sont répartis par groupes, cochez ci-dessous le nom du groupe représenté³:

☐ _____

☐ _____

☐ _____

☐ _____

☐ _____

☐ _____

La présente candidature est valable pour la prochaine assemblée annuelle de la Caisse, devant se tenir le _____.

Signé à _____, le _____.

(Signature du proposeur)

(Signature du candidat)

¹ Seul le nom des candidats éligibles sera inscrit sur l'affiche « Avis de convocation » dans tous les établissements de la caisse.

² La personne désignée « membre » peut être représentante d'une société ou d'une personne morale membre de la caisse. Les documents la nommant comme représentant doivent accompagner l'avis de candidature.

³ Le proposeur n'a pas à provenir du groupe pour lequel il propose un candidat, **sauf** si le RRI prévoit que les candidats aux postes réservés doivent être élus par les membres provenant de chacun de ces groupes.

OBJET DU DOSSIER :

VÉRIFICATION DE L'ÉLIGIBILITÉ ET DE LA PROBITÉ D'UN CANDIDAT À UNE FONCTION DE DIRIGEANT

Cocher ✓

BLOC A : ÉLIGIBILITÉ – Les questions qui suivent permettent d’établir votre éligibilité.	
1. Remplissez-vous les conditions d’éligibilité prévues à la <i>Loi sur les coopératives de services financiers</i> (voir article 227 au verso) ? Si vous avez répondu « OUI », passez à la question suivante. Si vous avez répondu « NON », vous êtes inéligible à la fonction de dirigeant de caisse.	☐ Oui ☐ Non
2. Occupez-vous une fonction incompatible à la fonction de dirigeant d'une caisse au sens du <i>Code de déontologie de Desjardins</i> (voir article 7 au verso) ? Si vous avez répondu « OUI », vous êtes inéligible à la fonction de dirigeant de caisse. Si vous avez répondu « NON », passez aux questions du Bloc B.	☐ Oui ☐ Non

BLOC B : PROBITÉ – Les questions qui suivent contribuent à évaluer votre probité.	
1. Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction pénale ou criminelle pour laquelle vous n’avez pas obtenu le pardon ou la suspension de casier ou faites-vous l’objet d’une procédure pénale ou criminelle en cours (Ex. : infractions ayant trait à la malhonnêteté, à la fraude, au vol, au détournement d’actifs ou de fonds, au recyclage des produits de la criminalité, au financement d’activités terroristes ou toutes autres infractions similaires) ?	☐ Oui ¹ ☐ Non
2. Faites-vous ou avez-vous fait l’ objet d’une poursuite civile fondée en tout ou en partie sur une affaire de fraude, de vol, de tromperie, d’information fausse ou trompeuse, de complot, d’abus de confiance, de manquement à une obligation fiduciaire, de délit d’initié ou de toute autre allégation de conduite similaire ?	☐ Oui ¹ ☐ Non
3. a) Avez-vous eu une conduite ayant affecté négativement votre situation financière (Ex. : difficultés financières conduisant à une procédure judiciaire, la faillite, l’insolvabilité, proposition concordataire, reprise d’un bien par un créancier, recours hypothécaire, etc.) ?	☐ Oui ¹ ☐ Non
b) Avez-vous eu une conduite ayant affecté négativement la situation financière d’une entreprise qui vous embauchait ou dans laquelle vous étiez administrateur (Ex. : gestes posés ou fonctions exercées qui auraient conduit à des difficultés financières menant à une procédure judiciaire, la faillite ou l’insolvabilité de l’entreprise) ?	☐ Oui ¹ ☐ Non
4. Avez-vous déjà fait l’objet d’une accusation ou d’une condamnation pour une infraction relative aux lois fiscales (Ex. : fraude, évasion fiscale, refus de produire une déclaration de revenus, etc.) ?	☐ Oui ¹ ☐ Non
5. Avez-vous déjà fait l’objet d’une sanction ou d’une déclaration de non-compétence ou d’improbité par une autorité réglementaire ou publique ou par tout organisme d’autoréglementation en lien avec l’exercice de fonctions similaires à celle de dirigeant d’une caisse ?	☐ Oui ¹ ☐ Non
6. a) Avez-vous déjà été congédié pour avoir enfreint les encadrements légaux, déontologiques ou réglementaires régissant les activités d’un employeur antérieur ?	☐ Oui ¹ ☐ Non
b) Une association professionnelle dont vous êtes membre vous a-t-elle déjà imposé des pénalités ou des mesures disciplinaires pour avoir enfreint vos obligations professionnelles ?	☐ Oui ¹ ☐ Non

¹ Si vous avez répondu « **OUI** » à l’une des questions du **Bloc B**, veuillez fournir, sous pli séparé, les détails et documents pertinents à l’analyse de votre dossier par la caisse.

VÉRIFICATIONS NÉCESSAIRES

La Fédération des caisses Desjardins du Québec (« Fédération »), agissant en qualité de mandataire de votre caisse doit exiger de votre part, à titre de candidat à un poste de dirigeant de la caisse des renseignements vous concernant afin de déterminer si vous remplissez, lors de votre entrée en poste ou au cours de votre mandat, les conditions d'éligibilité prescrites à la *Loi sur les coopératives de services financiers* ou au *Règlement de régie interne* de la caisse, le cas échéant, ainsi que les critères de probité décrits à la *Ligne directrice sur les critères de probité et de compétence de l'Autorité des marchés financiers*.

En conséquence et dans l'optique de permettre à la Fédération ou ses mandataires autorisés de procéder aux vérifications nécessaires, vous devrez remplir tout formulaire de consentement nécessaire aux enquêtes de sécurité et de crédit requises.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'information ci-dessus et ferai le nécessaire pour donner suite aux vérifications requises.

(paraphe)

Reçu par (paraphe)	Date (AAAA-MM-JJ)
--------------------	-------------------

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

EXTRAIT DE LA LOI SUR LES COOPÉRATIVES DE SERVICES FINANCIERS

Article 227 :

Peut être **membre d'un conseil**, toute personne physique qui est membre de la caisse, à l'exception :

- 1) d'un membre admis depuis moins de 90 jours, sauf s'il s'agit d'un fondateur;
- 2) d'un membre auxiliaire;
 - 2.1) du directeur général de la caisse;
- 3) d'un employé de la caisse, de la fédération ainsi que d'une autre personne morale ou société du groupe;
- 4) un membre d'un autre conseil de la caisse;
- 5) d'un dirigeant ou d'un employé d'une autre caisse;
- 6) d'un majeur pourvu d'un régime de protection ou d'une personne privée totalement ou partiellement du droit d'exercer ses droits civils;
- 7) d'un failli non libéré;
- 8) d'une personne déclarée coupable, depuis moins de cinq ans, d'une infraction ou d'un acte criminel comportant fraude ou malhonnêteté, à moins d'en avoir obtenu le pardon ou la réhabilitation;
- 9) d'une personne destituée de ses fonctions, depuis moins de cinq ans, en vertu de l'article 118 : « *Un dirigeant qui est dans une situation de conflit d'intérêts doit, sous peine de destitution de ses fonctions, dénoncer cette situation, s'abstenir de voter sur toute question concernant cette situation et éviter d'influencer la décision s'y rapportant. Il doit en outre se retirer de la réunion pour la durée des délibérations et du vote qui concernent cette situation. Mention de la déclaration de la situation de conflit d'intérêts doit être faite au procès-verbal de la réunion.* »

2000, c. 29, a. 227; 2008, c. 7, a. 59; 2010, c. 40, a. 5.

EXTRAIT DU CODE DE DÉONTOLOGIE DE DESJARDINS

Notes : Lors de l'examen des candidatures, la Caisse s'assurera que le membre qui pose sa candidature n'occupe pas une fonction incompatible au sens du Code de déontologie de Desjardins dont l'article pertinent est reproduit ci-dessous.

Article 7: Fonctions incompatibles

Un dirigeant ou un employé ne peut exercer une activité ou occuper une fonction ou un emploi auprès d'un concurrent si cela peut le placer en position de nuire aux intérêts d'une composante ou de Desjardins. Par concurrent, on entend toute personne, autre qu'une composante, qui manufacture, offre ou distribue des produits ou des services qui entrent en concurrence avec les activités financières ou autres de Desjardins et destinés aux mêmes clientèles.

Il appartient au conseil d'administration de la composante, sur avis préalable de l'instance responsable de l'éthique et de la déontologie, d'évaluer le niveau de concurrence et le risque de nuisance des situations qui touchent un dirigeant. Pour les situations qui touchent un employé, l'évaluation est faite par l'instance ou la personne désignée de la composante.

Pour toute question sur les critères d'éligibilité à un poste de dirigeant, veuillez communiquer avec la direction générale de la Caisse.

Afin d'assurer l'exactitude des renseignements fournis, veuillez écrire LISIBLEMENT EN LETTRES MOULÉES et remplir le présent formulaire au complet.

Section 1 RENSEIGNEMENTS PERSONNELS			
Prénom (tel qu'il est inscrit sur la pièce d'identité)		Nom de famille (tel qu'il est inscrit sur la pièce d'identité)	
Autre prénom actuel ou antérieur		Autre nom actuel ou antérieur	
N° de téléphone (maison)	N° de téléphone (secondaire)	Poste	Adresse courriel
Poste convoité		Adresse du lieu de travail principal (si elle est disponible)	

► Lieu de naissance

Ville	Province	Pays	Date de naissance
			A A A A M M J J

► Adresse actuelle

N° d'unité	N° d'immeuble	Rue	Code postal	Ville
Province		Pays	De: A A A A M M J J	À: A A A A M M J J

► Adresse précédente (si moins de cinq ans à l'adresse actuelle)

N° d'unité	N° d'immeuble	Rue	Code postal	Ville
Province		Pays	De: A A A A M M J J	À: A A A A M M J J

N° d'unité	N° d'immeuble	Rue	Code postal	Ville
Province		Pays	De: A A A A M M J J	À: A A A A M M J J

► Pays de résidence pendant plus de six mois au cours des dix dernières années

Pays	De: A A A A M M J J	À: A A A A M M J J
Pays	De: A A A A M M J J	À: A A A A M M J J

► N° de client de l'AMF ou de la BDN* ou autre permis (obligatoire pour les personnes qui détiennent un permis pour exercer leur emploi)

N° de client de l'AMF	N° de la BDN	Autre type de permis	N°

Section 2 RENSEIGNEMENT POUR LES POSTES DE CONSULTANTS ET DE FOURNISSEURS

► À remplir si la personne visée par l'enquête est une ressource externe

Nom de la compagnie	Durée du mandat (si elle est connue)
	De: A A A A M M J J À: A A A A M M J J
Description du mandat	

Section 3 ANTÉCÉDENTS JUDICIAIRES

L'existence d'un historique judiciaire ne vous disqualifiera pas nécessairement d'une relation future avec le Mouvement Desjardins, à moins qu'il n'ait un lien avec la nature de cette relation. Les détails de toutes les condamnations selon les critères énumérés ci-dessous sont nécessaires pour confirmer l'exactitude de votre dossier et l'évaluer. Seules les condamnations d'adultes en vertu du *Code criminel* ou d'autres lois fédérales canadiennes pour lesquelles vous n'avez pas reçu une suspension du casier ni un pardon doivent être déclarées.

Ne pas déclarer : une condamnation pour laquelle vous avez reçu une suspension du casier ou un pardon en vertu de la *Loi sur le casier judiciaire*; une condamnation où vous étiez considéré comme « adolescent » en vertu de la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents*, la *Loi sur les jeunes contrevenants* ou la *Loi sur les jeunes délinquants*; une absolution inconditionnelle ou sous conditions (conformément à l'article 730 du Code criminel); une infraction pour laquelle vous avez été reconnu non coupable; toute infraction aux lois provinciales ou aux règlements municipaux; et toute accusation portée à l'extérieur du Canada.

Avez-vous déjà été reconnu coupable d'une infraction criminelle au Canada pour laquelle vous n'avez pas obtenu de pardon?

☐ Oui ☐ Non Si oui, veuillez fournir des renseignements à ce sujet (infraction, nom du corps policier ou de la ville et date de la condamnation)

Infraction	Nom du corps policier ou de la ville	Date de la condamnation
		A A A A M M J J
Infraction	Nom du corps policier ou de la ville	Date de la condamnation
		A A A A M M J J

X

Signature de la personne visée par l'enquête

Date (AAAA/MM/JJ)

Section 4**CONSENTEMENT**

Vous avez été identifiée comme une personne qui : désire obtenir un emploi (ou est déjà en poste); est un employé d'une entreprise qui va exécuter un contrat; ou désire obtenir un contrat ou agir comme dirigeant; au sein du Mouvement Desjardins¹.

Le Mouvement Desjardins mandate SterlingBackcheck Canada Corp. et ses filiales et sociétés affiliées (ci-après « SBC ») pour effectuer une vérification approfondie d'information policière (E-PIC). Une E-PIC est une recherche dans le dépôt national des casiers judiciaires tenu par la Gendarmerie royale du Canada (GRC) et dans les bases de données locales des corps policiers de l'ensemble du Canada. Cette vérification sera effectuée au nom de SBC par un service de police canadien à l'aide des banques de données d'identification, d'enquête et de renseignements criminels accessibles par l'entremise du Centre d'information de la police canadienne et au moyen des renseignements suivants: nom, sexe, date et lieu de naissance et casier judiciaire déclaré. Pour en savoir plus au sujet d'une vérification E-PIC, visitez le http://backcheck.net/docs/supplemental-information-sheet-e-pic-fr_2014-04-01.pdf.

SBC et les corps policiers ne peuvent pas traiter toutes les demandes. Si pour quelque raison que ce soit, SBC ne peut compléter cette vérification, notamment si votre identité ne peut être confirmée, vous serez dirigé vers votre service de police local pour une vérification en personne. Si les renseignements que vous fournissez sur le présent formulaire contredisent ceux qui seront révélés dans le cadre de l'enquête, ou si les résultats de l'enquête s'avèrent non concluants, vous pourrez obtenir une attestation de vérification de casier judiciaire de la GRC pour régler un malentendu ou une contestation.

Vous avez le droit, selon certaines modalités, de consulter vos renseignements personnels et de les faire corriger en démontrant qu'ils sont inexacts, incomplets, équivoques ou périmés. Vous avez le droit de révoquer votre consentement en tout temps. Vous avez aussi le droit de poser des questions ou de formuler une plainte relative à la façon dont SBC traite vos renseignements personnels. Des renseignements complets à propos des pratiques de SBC en matière de sécurité et de protection des renseignements personnels ainsi que les façons de joindre SBC se trouvent au : <http://www.sterlingbackcheck.ca/ca-fr/A-propos-de/Protection-des-renseignements-personnels.aspx>.

Consentement

Je consens à ce qu'une enquête de sécurité et de crédit me concernant soit effectuée conformément aux lois, aux règlements et aux lignes directrices applicables. Cette enquête a pour but de confirmer que je satisfais les exigences du Mouvement Desjardins en fonction de la nature de ma relation présente ou future avec ce dernier.

Je consens à ce que la Fédération des caisses Desjardins du Québec (FCDQ) ou ses mandataires dûment autorisés, dont SBC, recueille, détienne, utilise et communique auprès de la GRC, de tout corps policier canadien, de toute institution financière, de tout agent de renseignements personnels et de tout employeur les renseignements personnels me concernant qu'elle estime nécessaires, y compris ceux qui ont trait à un casier judiciaire, afin de procéder à cette enquête, et je consens à ce que les personnes jointes communiquent ces renseignements à la FCDQ ou à ses mandataires.

Je reconnais avoir lu la politique de confidentialité de SBC et j'accepte que mes renseignements personnels soient recueillis, utilisés et divulgués de la façon décrite ci-dessus. Je confirme que les renseignements personnels fournis dans ce formulaire sont, à ma connaissance, complets et exacts, et je comprends que le fait de fournir des renseignements inexacts, incomplets ou trompeurs pourrait entraîner une évaluation négative. Je dégage le Mouvement Desjardins, SBC, leurs agents et toute personne ou organisation qui fournit des renseignements aux fins de cette enquête de toutes responsabilités, notamment de tout préjudice ou dommage ou de toute perte, pouvant résulter de la transmission des informations demandées, de leur utilisation et du résultat de l'enquête.

J'autorise la collecte de l'information aux fins d'une vérification et d'analyse. De plus, j'atteste qu'à ma connaissance, l'information indiquée sur ce formulaire de divulgation de renseignements personnels est vraie et exacte.

X

Signature de la personne visée par l'enquête

Date (AAAA/MM/JJ)

¹ Mouvement Desjardins : l'ensemble des composantes du Mouvement Desjardins, notamment, mais sans limiter la généralité de ce qui précède, la Fédération des caisses Desjardins du Québec, La Fédération des caisses populaires de l'Ontario Inc., leurs caisses membres et leurs centres.

Section 5**VALIDATION DES PIÈCES D'IDENTITÉ****À REMPLIR PAR LE REPRÉSENTANT DU MOUVEMENT DESJARDINS OU DU FOURNISSEUR**

La vérification des pièces d'identité est OBLIGATOIRE pour la vérification de casier judiciaire canadien à partir du nom.
Veuillez noter que les pièces d'identité et les renseignements numérisés ne sont utilisés qu'à des fins d'identification.

Deux (2) pièces d'identité lisibles sont exigées :

La première pièce doit être émise par un gouvernement et doit inclure le nom, la date de naissance, la signature et la photo de la personne visée par l'enquête (ex : permis de conduire, passeport, carte de citoyenneté, carte de résident permanent ou certificat du statut d'indien).

La seconde doit préférablement être émise par un gouvernement et elle doit au moins inclure le nom complet de la personne visée par l'enquête.

RAPPEL : Ces pièces doivent être numérisées et transmises avec le présent consentement.

Je soussigné, _____, ai vérifié la pièce d'identité de _____ et confirme
Nom du représentant en lettres moulées Nom de la personne visée par l'enquête en lettres moulées

que cette personne visée par l'enquête et la personne figurant sur la pièce d'identité sont une seule et même personne. Le témoin doit signer au bas de la présente page pour attester sa vérification.

X

Signature du représentant du Mouvement Desjardins ou du fournisseur confirmant l'identité et attestant la signature de la personne visée par l'enquête

Date (AAAA/MM/JJ)